

**Association Franco-Italienne
pour la Recherche Industrielle et Technologique
(AFIRIT)**



Etude AFIRIT

Aides financières dans le cadre d'une coopération franco-italienne

Objectif : cette étude a pour but de faciliter pour les bénéficiaires potentiels (PME-PMI, universités, chercheurs ou étudiants), la connaissance et l'utilisation des aides financières pour la réalisation de projets à caractère de recherche et développement et/ou d'innovation en coopération franco-italienne.

Etude réalisée par
Maëla Jaouën (Italie),
François Ollivon (France),
Edouard Knipillaire (France),
Fabio Schifano (Italie)
et Jean-Claude Arditti

Août 2005 (Mise à jour en Janvier 2007)

Sommaire

<i>Sommaire</i> _____	2
<i>Présentation</i> _____	3
Coût _____	4
Projet _____	5
Méthode _____	6
Interlocuteurs _____	7
<i>Etude</i> _____	8
Introduction _____	8
Niveau Local _____	9
Niveau Régional _____	10
Niveau National _____	14
Niveau Européen _____	19
<i>Lexique</i> _____	21

Présentation

Vous êtes

PME-PMI LABORATOIRE UNIVERSITÉ CHERCHEUR ÉTUDIANT

Vous souhaitez mener à bien un projet de collaboration franco-italien à caractère de Recherche et Développement et/ou d'Innovation pouvant impliquer deux acteurs ou plus de cette nature.

Vous désirez connaître les aides auxquelles vous pourriez avoir droit.

Ce site, plus spécialement conçu pour les **PME-PMI**, mais utile à tous ceux qui veulent monter un tel projet, vous guide et vous conseille pour connaître et utiliser les procédures nationales et infranationales - locales et régionales – utilisables pour des recherches ou des innovations impliquant un partenaire français et un partenaire italien afin de pouvoir en bénéficier.

Celles-ci sont nombreuses.

Les principes de non-discrimination et de concurrence loyale au sein de l'Union Européenne rendent de nombreux projets franco-italiens éligibles à des procédures d'aide dans l'un ou l'autre État, voire les deux en même temps. Et cela même si ces procédures ont été à l'origine conçues à des fins nationales ou locales.

Des opportunités inattendues et fructueuses sont mal connues et donc inexploitées.

Une recherche des procédures dont vos projets pourraient bénéficier et le montage du dossier ne vont pas sans **coût** que l'on peut réduire en suivant les étapes proposées.

Préalablement, vous aurez à définir et exprimer votre **projet** présenté de manière attractive.

Votre recherche devra se faire selon une **méthode** adaptée à votre implantation géographique, à la nature de votre projet, etc...

Votre démarche doit être accompagnée par des **interlocuteurs** que nous vous indiquons en France comme en Italie.

Coût

Pour une PME, et surtout pour les plus petites d'entre elles, la recherche d'aides financières peut être freinée par la difficulté d'y consacrer des ressources, notamment humaines, internes, et s'avérer rapidement contre-productive.

Le recours à une collaboration intérimaire semble bien aléatoire.

Une recherche Internet dans un domaine foisonnant où les sites se renvoient souvent l'un à l'autre, prend beaucoup de temps.

De plus, pour atteindre un résultat intéressant, il faut avoir une bonne connaissance des réseaux, des formes, du langage et des procédures en usage dans les milieux institutionnels.

Le recours à une société de conseil spécialisée est une solution efficace à condition que l'enjeu soit assez important. Ces sociétés de conseil sont nombreuses, surtout pour les démarches effectuées au niveau européen.

Ainsi, pour une première démarche, agissant de proche en proche, et d'abord au niveau local, la PME aura intérêt à rechercher conseil, diagnostic et pilotage auprès des **interlocuteurs** publics et semi-publics que nous vous indiquons.

Projet

La notion de PROJET INNOVANT est essentielle pour voir votre demande acceptée.

Elle nécessite que l'on se place dans une attitude prospective à double détente :

- formaliser un véritable projet, c'est-à-dire, exprimer une intention réelle de mettre en œuvre tous les moyens spécifiques en vue d'atteindre un résultat.
- définir ce résultat comme inédit des divers points de vue de l'invention, de la technique, du développement de celle-ci et de son application industrielle ou environnementale.

NÉCESSITÉ DE LA COOPÉRATION FRANCO-ITALIENNE

Apporter la preuve que la coopération franco-italienne est nécessaire à l'aboutissement du projet.

RETOMBÉES TERRITORIALES

Les aides, régionales par exemple, sont très fortement liées aux résultats escomptés pour le territoire concerné, soit en termes purement économiques d'activité (fiscalité, croissance, emploi) soit en terme plus politiques dépendant de choix concernant les conditions de vie des habitants (transports, environnement, attractivité sociologique...)

LE FACTEUR TEMPS

Dans une sorte de business plan, on doit estimer le temps nécessaire à la réalisation des objectifs.

Nombreuses sont les aides, notamment fiscales, dont les procédures et les mécanismes sont directement liées à des délais.

On prêtera une attention particulière à la compatibilité des délais imposés par les procédures dans l'un et l'autre pays si l'on effectue des démarches parallèles.

Méthode

Rares sont les projets franco-italiens qui sont visés par des procédures spécifiquement dédiées, en dehors d'actions très particulières des collectivités territoriales en faveur d'actions transfrontalières de proximité ou des projets Galilée, par exemple.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les entreprises françaises peuvent externaliser leur recherche auprès d'établissements privés ou publics situés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne et peuvent bénéficier à ce titre d'un crédit d'impôt recherche. Il en découle que si vous, entreprise française, construisez un projet de recherche en coopération franco-italienne, vous devez penser à effectuer les démarches nécessaires pour obtenir un crédit d'impôt recherche.

NIHIL OBSTAT

- Il est possible d'obtenir une aide nationale pour un projet entre deux pays membres de l'Europe et donc entre l'Italie et la France.
- Il est possible dans un projet franco-italien de cumuler les diverses aides disponibles dans chacun des deux pays.
- Il est possible dans un projet franco-italien d'impliquer une combinaison originale des divers acteurs (PME-PMI, laboratoire, université, chercheur, étudiant).
- Il est possible dans un projet franco-italien d'être étendu à d'autres pays de l'Europe et de bénéficier d'aides européennes, nationales et locales des acteurs-ressortissants concernés.

En raison de cette extrême souplesse apparente, il convient, par une méthode reflétant la nature du projet, de définir, selon votre implantation géographique, la spécificité de votre projet les **interlocuteurs** à qui vous vous adresserez.

Interlocuteurs

Au sein des organismes qui accordent des aides, en commençant par les plus locales, vous trouverez des interlocuteurs disposés à vous aider dans votre démarche et à faire évoluer votre projet.

Ces interlocuteurs, au fait des procédures, forts d'expériences vécues et peut-être similaires à celle dans laquelle vous vous engagez, en contact avec le réseau institutionnel, pourront vous orienter vers les différents échelons, jusqu'au plus élevé, l'échelon européen.

Solliciter une aide peut alors devenir une source de renseignements sur un marché plus large que celui auquel vous pensiez tout d'abord et une ouverture à l'international.

Bien sûr, le préalable indispensable est que vous ayez, par une **méthode** rigoureuse, formalisé votre **projet** et évalué son **coût**, c'est à dire la nécessité et l'opportunité de solliciter une aide.

Etude

Introduction

Dans l'un et l'autre pays, un réaménagement des politiques d'aide à la recherche et à l'innovation et leur articulation aux niveaux national, régional, local sont en cours.

En France, très récemment, une réforme du système s'est engagée. Elle touche d'ores et déjà les acteurs et les mécanismes d'aide nationaux (Ministères, OSÉO-ANVAR, EUREKA) mais la réflexion n'est pas tout à fait achevée. (L'Agence nationale de la recherche (ANR) a tenu son premier conseil d'administration le 15 février 2005.)

En Italie, le repérage est également très complexe du fait de l'existence de multiples dispositifs régionaux, d'une part et, d'autre part, du caractère variable de la disponibilité effective des financements nationaux.






Enfin, les évolutions attendues au sein de l'Union Européenne ne seront, bien sûr, pas sans effet sur les procédures d'aides aux pays membres.

De ce qui précède, on déduit qu'il faut renoncer à établir des dispositifs existants une liste se disant exhaustive et aussitôt désuète.






Les niveaux local et régional seront les plus développés pour tenter d'illustrer le foisonnement d'initiatives qui y existent et pour montrer qu'il peut être fructueux de s'y adresser dans un premier temps. Les régions, hors dispositifs communs, ont chacune leur politique en matière de recherche, développement et d'innovation et peuvent donc disposer de structures et d'aides individuelles. Notre guide vous propose de vous relayer vers ces dispositifs régionaux spécifiques.

Dans ce site, nous avons pris le parti de vous donner les liens utiles ou exemplaires. Cela semble la garantie d'être à jour pour les documents (annuaires, par exemple) que nous fournissons à la date de août 2005.

Niveau Local

Pays	Nom	Abréviation	Logo	Description	Guide	Site
	Conseil National des Economies Régionales	CNER		Association loi 1901 rassemblant, sur un territoire donné, l'ensemble des acteurs qui concourent au développement économique (élus ; représentants des chambres consulaires, unions patronales, syndicats de salariés, chefs d'entreprise, universitaires...).	Le Conseil National des Economies Régionales est l'interlocuteur privilégié au niveau le plus local. Il est une bonne base de départ pour une formalisation de son projet, une prise de contacts utiles et une orientation vers les institutions adéquates. Il saura vous guider au mieux vers les organismes spécifiques et propres à chaque région. http://www.cner-france.com/public/?page=fiche2	www.cner-france.com/
				► Annuaire CNER		
	Chambres de Commerce et d'Industrie	CCI		Trait d'union entre les pouvoirs publics et le monde économique, les CCI sont l'interprète de toutes les entreprises. Elles sont animées et gérées par des élus, tous chefs d'entreprise, issus de tous les secteurs d'activité, à la tête d'entreprises de toute taille et bénévoles.	Les Chambres de Commerce et d'Industrie sont bien sûr des interlocuteurs naturels des entreprises et de bons relais vers les organismes locaux et régionaux. Elles offrent souvent un service d'information, de conseil, de diagnostic et de mise en relation, parfois même jusqu'au niveau européen. Il existe par ailleurs un dispositif d'aide à des projets internationaux, les procédures AREX (Appui Régional à l'EXportation). Un contact au niveau local semble s'imposer car elle relaye activement l'information sur les aides à l'innovation pour les PME-PMI. Elles proposent en accès libre via internet, Sémaphore, un produit qui vous informe sur les dispositifs les mieux adaptés à votre situation parmi une liste exhaustive répertoriée. www.cci.fr/recherche_cci www.cci.fr/Groups/semaphore/site_reference_fr/LABEL_HomePage_view_front www.esiee.fr/~research/financement_projet_rd.html#Anchor-Aide-32767	www.cci.fr
				► Annuaire CCI		
				► Aide à la recherche de financements : Sémaphore		
				► Financements IDF		
	Chambres de Commerce Italienne pour la France	CCIF		Associations libres électives reconnues officiellement par les autorités gouvernementales italiennes et françaises.	Elles ont pour objet de favoriser, protéger et développer la coopération et les relations commerciales, industrielles et financières entre la France et l'Italie. Elles assurent une présence très active auprès des milieux commerciaux italiens et français. Leurs rôles sont particulièrement importants pour l'assistance aux PME qui abordent pour la première fois un marché extérieur. Elles sont d'autant plus efficaces qu'elles se réservent exclusivement aux démarches franco-italiennes. www.france-italie.net/fr/page.asp?pid=54	www.france-italie.net/
				► Organismes italiens en France		

Niveau Régional

Pays	Nom	Abréviation	Logo	Description	Guide	Site
	Centre Régional pour l'Innovation et le Transfert de Technologie	CRITT		Ils sont financés par le Ministère en charge de la Recherche et de la Technologie et les régions qui définissent leurs missions.	Le développement technologique des PME-PMI, le soutien à l'innovation technologique et la diffusion des technologies-clés en sont leurs actions prioritaires. Ils font bénéficier, dans leurs domaines respectifs, les entreprises d'un pré-conseil technologique ainsi que d'aides à l'emploi ou à des collaborations avec des laboratoires de recherche. Les centres étant très ciblés et régionaux, ils disposent donc de compétences spécifiques pour votre projet. www.evariste.org/critt	http://www.critt-ccst.fr/
						► Annuaire CRITT
	Oséo-Anvar Agence nationale de valorisation de la recherche	OSEO-ANVAR		Oseo-Anvar est un EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial), décentralisé et placé sous la tutelle du Ministère de l'industrie, du Ministère des petites et moyennes entreprises ainsi que du Ministère de la recherche	Sa mission principale est de soutenir l'effort d'innovation des créateurs d'entreprises, PME, PMI et laboratoires de recherche, notamment en partageant le risque financier inhérent au transfert de technologie, à la mise au point d'un produit, procédé ou service nouveau, à composante technologique. Elle a développé des outils de mise en relation pour faciliter aux PME l'accès aux partenariats technologiques, financiers et commerciaux, nationaux et internationaux. L'Oséo-Anvar joue un rôle d'animation en réseau et de coordination pour les aides, c'est pourquoi vous trouverez dans les délégations régionales des conseillers au fait des différents dispositifs d'aides disponibles, même européen (par exemple Commission européenne et EUREKA), qui sauront vous renseigner. http://www.oseo.fr/mieux_connaitre_oseo/oseo_dans_chaque_region www.euro-innovation.org/Francais/exemples_TT.htm	http://www.oseo.fr/ http://www.oseo.fr/recherche_technologie/opportunités_et_conseils
						► Délégations régionales ► Exemple de coopération franco-italienne
	Délégations Régionales à la Recherche et à la Technologie	DRRT		Les DRRT sont nommées par arrêté du ministre chargé de la recherche. Elles dépendent du Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie	Les DRRT sont des administrations de mission chargées de l'action décentralisée de l'Etat dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'innovation, de la diffusion de la culture scientifique et technique. Elles peuvent vous informer au niveau régional sur l'application de programmes d'action nationaux et aident également au développement et au transfert de technologie. Elles vous seront indispensables dans la compréhension de mécanismes d'aide tels que le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) ou le statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI) et	www.recherche.gouv.fr/drrt/drrt.htm

- ▶ Délégations régionales
- ▶ Guide des mesures en faveur de l'



Agences de Développement Economique

ADE

Emanations des conseils généraux, ces associations regroupent les principaux acteurs institutionnels.

pour les démarches à effectuer pour leurs obtentions. Pour exemple, une PME-PMI française qui emploie un chercheur italien peut clairement bénéficier par une démarche simple d'un Crédit d'Impôt Recherche.

www.recherche.gouv.fr/drrt/drrt1st.htm

www.recherche.gouv.fr/technologie/mesur/index.htm

Les spécialistes de l'ADE dispensent de nombreuses informations et conseils sur les stratégies de développement, études, investissements, allègements fiscaux, aides financières et renforcement des fonds propres, en liaison avec les experts-comptables, les banquiers et les conseillers juridiques. Les agences assurent le montage et le suivi des dossiers. Si votre profil convient, elles peuvent par exemple vous assister et vous accompagner pour l'obtention de prêts d'honneur départementaux.

http://cf.dir.yahoo.com/Commerce_et_economie/Developpement_economique/Associations_et_organismes/Agences_de_developpement_economique/

www.paris-region.com/notre_agence/services.asp#c2

- ▶ Annuaire ADE
- ▶ ARD pour l'IDF



Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

DRIRE



Agences régionales du ministère de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement associées aux régions.

Elles apportent aux PME/PMI informations, conseils et suivi des dossiers d'aides et de subventions à destination des entreprises. En matière européenne, dans les régions éligibles aux Fonds structurels, les DRIRE sont des interlocuteurs privilégiés qui assurent le rôle de service instructeur des dossiers (FEDER (fond européen aux actions innovantes), LIFE (programme de financement européen pour l'environnement)) envisageables notamment pour des PME, centres de recherche, universités...

www.drire.gouv.fr

- ▶ Annuaire DRIRE
- ▶ Informations FEDER
- ▶ Informations LIFE

www.drire.gouv.fr

www.ecosubsibru.be/index.cfm?fuseaction=aides.aides_one&aide_id=150&language=FR

www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=289



Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

ADEME



Établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle des Ministères de l'Écologie, de l'Industrie et de la Recherche.

L'ADEME propose aux entreprises une expertise et des conseils pratiques ainsi qu'un soutien financier pour les aider à choisir les solutions les plus pertinentes. Elle dispense notamment des bourses de recherche, compatibles avec Oséo-Anvar, dont les bénéficiaires (universités, chercheurs) peuvent être partie prenante à un projet de coopération franco-italien dans le domaine de l'innovation et de la recherche lié à l'environnement et à l'énergie. Elle rend public sur son site les appels d'offres prévisibles, plus particulièrement ceux émanant du ministère de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche.

www.ademe.fr

- ▶ Informations PCRD

<http://www.ademe.fr/pcrd/>

Etude AFIRIT - Aides financières

► Délégations régionales



Aides régionales

Contrairement à la France, l'Italie ne dispose pas d'organisme avec une base nationale et des centres régionaux. Il faut contacter les régions qui dispensent les aides nationales suivant leurs critères et qui disposent de leurs propres dispositifs d'aide à la recherche et à l'innovation.

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12430&v=yes>

Ceci apparaît comme une source de difficultés dans une recherche d'aide dans le cadre d'une coopération pour toute personne non guidée. Il est à noter que les entreprises développant de nouveaux produits, procédés, services ou améliorations de l'existant peuvent profiter de mesures nationales comme la réduction d'impôts (loi 140/97) mais appliquées par les régions ; les investissements des PME du secteur industriel relatifs à l'innovation technologique sont aussi soutenus par des réductions de taux d'intérêt des prêts bancaires. Pour être informé sur les dispositifs régionaux, il est forcé de prendre contact avec les régions et plus particulièrement avec les assesseurs régionaux à l'industrie, à l'entreprise ou à l'innovation qui vous informeront et vous guideront.

[consulter](#)

► Liste AFIRIT



Contributi



Equipe de professionnels qui assiste les investisseurs.

Le site Internet Contributi recense l'ensemble des lois régionales et nationales italiennes de financement et de soutien, allant de l'agriculture au tourisme en passant par l'industrie et les projets de recherche et d'innovation. Il indique pour chaque loi sa validité, les acteurs bénéficiaires, les actions soutenues, les valeurs des financements attribués, et la procédure à suivre pour profiter des avantages proposés par la loi. Ce site est très intéressant pour avoir une première approche de tous les dispositifs en vigueur et mesures légales.

www.contributi.it/file/aree_agevolate.htm

► Aides par régions



Agenzia per la Promozione della Ricerca Europa

APRE



Association sans but lucratif qui fournit des services d'information, de formation et d'assistance sur les programmes de recherche et de développement technologique de l'Union Européenne.

Ce site spécialisé présente l'ensemble des fonds structurels européens applicables à l'Italie et effectue une présentation particulière des programmes de financement de la recherche selon les régions avec les différentes conditions d'application. Les programmes de financement de la recherche DocUP, POR et PON s'appliquent aux petites et moyennes entreprises industrielles, artisanales, du tourisme et du commerce mais au vue des spécifiées régionales, il est impératif de prendre contact avec le coordinateur des programmes de la région concernée.

www.apre.it

<http://www.ponricerca.miur.it/Public/PonRicerca/F1329/F1329.aspx>

► Informations PON

► Institut italien Formez (informations DocUP, POR et PON)





<http://europa.formez.it>



Agence Nationale pour le développement d'entreprises et l'attraction des investissements. Elle se fait notamment le relais du ministère des activités productives.

Sviluppo Italia est chargée d'évaluer les projets et d'accorder les subventions disponibles. Cette agence, de part ces qualités et son statut, est une actrice incontournable pour la recherche d'aides financières. Suivant les régions, elle a la possibilité d'octroyer, pour le compte du gouvernement italien, des subventions, du soutien à la recherche et d'acquiescer temporairement des participations actionnaires mineurs dans le but de favoriser le développement économique (investissements, réindustrialisations...) et la création d'emplois. Elle gère par exemple le contrat localisation à l'attention des PME italiennes ou étrangères qui se traduit par des avantages financiers et des garanties (disponibilité des infrastructures, respect du temps d'implantation).

Niveau National

Pays	Nom	Abréviation	Logo	Description	Guide	Site
	Agence Nationale de la Recherche	ANR		L'Agence nationale de la recherche – ANR – établissement public à caractère administratif créé le 1er janvier 2007 est une agence de financement de projets de recherche. Son objectif est d'accroître le nombre de projets de recherche, venant de toute la communauté scientifique, financés après mise en concurrence et évaluation par les pairs.	L'ANR s'adresse à la fois aux établissements publics de recherche et aux entreprises avec une double mission : produire de nouvelles connaissances et favoriser les interactions entre laboratoires publics et laboratoires d'entreprise en développant les partenariats. La sélection des projets retenus dans le cadre d'appels à projets (AAP) est effectuée sur des critères de qualité pour l'aspect scientifique auxquels s'ajoute la pertinence économique pour les entreprises. Le financement de la recherche sur projets est un mécanisme très répandu dans de nombreux pays étrangers et constitue un facteur de dynamisme pour explorer les frontières de la science. Ce mode de financement est adapté tant à la recherche cognitive qu'à la recherche finalisée, qu'elle soit conduite dans la sphère publique ou en partenariat public-privé. L' ANR bénéficie, pour l'année 2007, d'une capacité d'engagement de 825 millions d'euros pour des projets de recherche d'une durée maximale de quatre ans.	http://www.agence-nationale-recherche.fr/
	Agence de l'Innovation Industrielle	AII		L'Agence de l'Innovation Industrielle (AII), établissement public de l'État à caractère industriel et commercial (EPIC), a pour mission la promotion et le soutien de grands programmes d'innovation industrielle. Présenté par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en conseil des ministres le 25 août 2005, le décret portant statut de l'Agence de l'innovation industrielle a été signé le même jour ; Il est paru le lendemain au Journal Officiel.	L'Agence de l'innovation industrielle devra susciter, identifier et sélectionner des programmes mobilisateurs pour l'innovation industrielle (PMII), participer à leur financement et procéder au contrôle et à l'évaluation périodique de ces programmes. Ces grands programmes d'innovation industrielle sont des programmes de recherche et développement concourant à la réalisation par les entreprises d'une activité de développement préconcurrentielle. L'Agence de l'innovation industrielle est placée sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé de l'industrie.	http://www.aii.fr/srt/aai/home



Association Nationale de la Recherche Technique ANRT



L'ANRT a été créée par les principaux acteurs de la recherche et du développement en France, entreprises et organismes publics de recherche. Son objectif est d'aider à améliorer l'efficacité du système de recherche et d'innovation.

Elle gère les Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE) pour le compte du ministère de la recherche et de la technologie. Les CIFRE associent autour d'un projet de recherche, qui conduira à une soutenance de thèse de doctorat, trois partenaires : une entreprise qui doit disposer d'un établissement en France, un jeune diplômé européen et un laboratoire public. Elles s'adressent aux entreprises qui s'engagent à confier à un jeune diplômé (Bac+5) un travail de recherche en liaison directe avec un laboratoire extérieur. Ce travail peut être naturellement mis au service d'un projet de coopération franco-italienne.

www.anrt.asso.fr

► Conventions CIFRE



Réseaux de recherche et d'innovation technologiques RRIT



Les réseaux rassemblent des industriels et des équipes de recherche publique autour de projets, dans les domaines technologiques bien identifiés.

Leur rôle actuel est principalement de faire émerger des projets coopératifs sur des thèmes prioritaires, notamment à travers des appels à propositions, puis de labelliser les meilleurs projets. Les projets que les RRIT soutiennent peuvent bénéficier du Fonds de la Recherche Technologique (FRT) et du Fonds National de la Science (FNS) de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) ainsi que de financements incitatifs de divers ministères et agences. Ils s'ouvrent à l'international, en particulier au niveau européen, en créant des liens avec les autres réseaux similaires, notamment pour faire émerger des projets dans le cadre d'EUREKA et du PCRD. Des partenaires européens peuvent donc sans aucun problème s'associer aux projets.

www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/accueil.jsp?i

www.recherche.gouv.fr/technologie/reseaux/index

► Annuaire



International Network for Small and Medium Sized Enterprises INSME



Association non lucrative ouverte à la participation internationale dont le gouvernement italien est le principal promoteur et sponsor financier.

Elle vise à renforcer la coopération internationale et le partenariat entre plusieurs acteurs publics et privés, dans le domaine de l'innovation de technologie au profit des PME. INSME agit en tant que facilitateur et catalyseur de la coopération entre ses membres, en promouvant les liens et les partenariats sur base sectorielle et thématique, au niveau international et régional.

www.insme.org/page.asp?IDArea=1&page=about



Ministero per l'Innovazione e la Tecnologia

MIT



Le ministère de la technologie se pose en Italie comme l'interlocuteur protagoniste au niveau international avec trois lignes directives : les affaires européennes, multilatérales et bilatérales.

Il est important de souligner que le site internet du ministère ne met pas en évidence de quelle manière sont soutenues les lignes directrices. Un contact direct avec les responsables du ministère pour connaître les projets soutenus, les potentiels de financement, les aides et les subventions dans le cadre d'une coopération franco-italienne par exemple est indispensable.

www.innovazione.gov.it



Rete Italiana per la Diffusione dell'Innovazione e il Trasferimento Tecnologico alle imprese

RIDITT



RIDITT naît de l'exigence d'améliorer la compétitivité du système productif à travers le renforcement et l'intégration de l'offre de services pour l'innovation et le transfert technologique aux entreprises.

Le RIDITT, en synergie avec les actions déjà lancées au niveau régional ou national, se propose de fournir les instruments des acteurs, publics, mixtes et privés de soutien à l'innovation et cela par la valorisation et l'intégration de l'offre des services des centres pour l'innovation. Il met à disposition les opérateurs italiens actifs dans l'innovation et le transfert technologique (centres pour l'innovation, université, centres de recherche, chambres de commerce, associations d'entrepreneur...).

<http://www.riditt.it>

► Recherches d'opérateurs

www.riditt.it/page.asp?page=operators_search



InvestinItaly



Organisation italienne pour la promotion d'investissement créée par l'agence nationale pour l'entreprise et le développement centripète d'investissement, et la commission commerciale italienne.

InvestinItaly soutient les entreprises dans chacune des phases d'investissement et de développement. Elle aide à la mise en place du projet, guide et favorise le contact avec l'administration publique italienne pour l'obtention d'aides.

www.investinitaly.com



Ministero dello Sviluppo Economico

MSE



Le Ministère des Activités Productives est chargé de la promotion et du développement d'entreprises innovantes

Le MAP finance pour des sociétés de capital des programmes d'investissement à la création et à la consolidation d'entreprises pour le développement innovant à haute valeur technologique. Il subventionne également les initiatives de promotion et d'assistance technique (universités, organismes société récemment constituée ou à constituer, organisme associant université et organisme public de recherche pour au moins 25%) pour favoriser le lancement d'entreprises innovantes. Le Fond rotatif pour l'Innovation Technologique (FIT) avec lequel il soutient des programmes de recherche (développement,

<http://www.sviluppoeconomico.gov.it>
www.mincomes.it



Ministero
dell'Università e della
Ricerca

MUR



Ministère chargé notamment du FIRB, de
projets autonomes de recherche et du
FAR.

réalisation, restructuration) ou les aides
sectorielles aux PME et industries à la création,
modernisation, reconversion d'installations
sont des mesures phares. Le ministère est un
interlocuteur privilégié et incontournable
d'autant que les procédures de participation
sont actives par le biais d'appels d'offre
disponibles sur le site internet.

http://first.aster.it/dossier/show_dossier.asp?ID=4&MENU=03
www.phiap.org

Le MIUR soutient les initiatives de recherche.
Il est d'un grand recours pour les PME,
industries, centres de recherche, universités...
car il se fait le relais du programme européen
EUREKA à travers le fond rotatif pour les
subventions à la recherche (FAR) qui accorde
bonus fiscal, concession de garanties, crédits
avantageux... aux projets de recherche
nationaux ou internationaux (pour
l'environnement). Il régit également pour le
compte des régions, les Apports pour la
Recherche Scientifique sous forme de crédit
d'impôt à l'attention des PME créatrices
d'emplois qualifiés (ingénieurs, titulaires de
doctorat...). Les universités et organismes de
recherche sont sujets à diverses aides suivant la
thématique, la nature et les partenaires du
projet ; on cite par exemple le Fond pour les
Investissements de la Recherche Fondamentale
(FIRB) et les projets autonomes de recherche.
Plus spécifiquement pour la France et l'Italie,
le programme Galilée, qui a pour but de
susciter les partenariats entre ces deux pays et
développer les échanges scientifiques et
technologiques d'excellence entre les
laboratoires de recherche. Pour tous les
bénéficiaires éventuels de ses aides, seul le
MIUR pourra vous informer et vous guider
dans vos recherches.

www.miur.it

<http://firb.miur.it>

www.sanpaoloimprese.com/scriptImp/imprese/f09irs/09-03.jsp

www.phiap.org

www.egide.asso.fr/fr/programmes/pai/appels/galilee.jhtml

- ▶ Informations FIT
- ▶ Informations aides nationales Phiap






- ▶ Informations FIRB
- ▶ Informations FAR
- ▶ Informations aides nationales Phiap
- ▶ Informations programme franco-italien Galilée



Agence gouvernementale spécialisée dans la promotion de la croissance et de la compétitivité des systèmes productifs et économiques placée sous la tutelle du ministère des activités productives.

Elle aide les PME dans la réalisation et la gestion de leurs projets et intervient aussi bien au niveau national qu'international pour mettre en œuvre des ressources financières communautaires, nationales et régionales dans le but de favoriser l'innovation et le transfert de technologie, la création et l'intégration de centre de recherche... Cet organisme est particulièrement intéressant car il accorde une attention particulière aux coopérations industrielles bilatérales et multilatérales en favorisant les relations entre les différents systèmes et aussi parce qu'il fait partie intégrante des dispositifs gouvernementaux.

Niveau Européen

Pays	Nom	Abréviation	Logo	Description	Guide	Site
	EUREKA	EUREKA		Initiative intergouvernementale, EUREKA réunit 36 pays. Elle est destinée à favoriser les coopérations européennes dans le domaine de la recherche et de l'innovation.	EUREKA soutient les projets d'innovation technologique qui aboutissent à un produit, un procédé ou un service commercialisable sous partenariat avec une autre entreprise européenne qui partage les risques et les coûts de l'innovation avec complémentarités techniques et commerciales. Ce programme constitue un outil essentiel dans la réalisation d'un espace européen de recherche et d'innovation. Les « clusters » EUREKA permettent de concentrer l'essentiel des financements de ce programme européen sur quelques domaines stratégiques. http://www.oseo.fr/entrepreneurs_porteurs_de_projets/exporter/nos_conseils/monter_un_partenariat_technologique_transnational/europe/les_programmes_de_financement_de_la_rd_et_de_l_innovation/eureka	www.eureka.be
				<ul style="list-style-type: none"> ▶ Conditions et démarches 		
	Alpes Latines Coopération TRAnsfrontalière (Alpes)	ALCOTRA		Le Programme Interreg III A Alcotra est géré par un partenariat élargi à un ensemble de structures qui impliquent à la fois les autorités italiennes et françaises concernées par la coopération transfrontalière.	Financement de projets spécifiques destinés à la coopération transfrontalière et au développement des territoires frontaliers et liés aux questions environnementales. L'objectif est de renforcer la cohésion économique et sociale au sein de la Communauté par la promotion de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale, et un développement équilibré du territoire de la Communauté. Il est intéressant de consulter ce programme, soit pour s'y insérer, soit pour constater qu'il entrerait en concurrence avec votre propre projet. www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=436&var_recherche=+.AIDE http://europa.eu.int/pol/reg/index_fr.htm www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=285 http://www.diact.gouv.fr	www.interreg-alcotra.org
				<ul style="list-style-type: none"> ▶ Informations ▶ Politiques régionales européennes ▶ Financements européens ▶ DIACT 		
	Service Communautaire d'Information sur la Recherche et le Développement	CORDIS		CORDIS est un espace d'information consacré aux activités européennes de recherche et de développement et d'innovation.	Le 6ème Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD) valorise les actions de recherche et de développement technologique, en cofinçant des projets menés en partenariat avec plusieurs pays européens. Pour s'informer sur les dispositifs européens d'aides aux PME-PMI et comment celles-ci s'articulent, il est nécessaire de consulter. www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=428	http://cordis.europa.eu/innovation/fr/
				<ul style="list-style-type: none"> ▶ Informations 	<p>Le programme COST permet de coordonner les initiatives nationales de recherche scientifique et technique au niveau européen. Il s'adresse essentiellement à des universités et à des centres de recherche (ce qui le distingue d'EUREKA), mais certaines actions peuvent concerner les entreprises. Si votre projet porte sur un programme de recherche en coopération vous pouvez probablement bénéficier de ces aides.</p>	http://www.cost.esf.org/

Lexique

Abréviation	Définition
ADE	Agences de Développement Economique
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
APRE	Agenzia per la Promozione della Ricerca Europa
ANR	Agence Nationale de la Recherche
ANRT	Association Nationale de la Recherche Technique
ANVAR	Agence nationale de valorisation de la recherche
AREX	Appui Régional à l'EXportation
ARD	Agence Régionale de Développement
CCI	Chambres de Commerce et d'Industrie
CCIF	Chambres de Commerce Italienne pour la France
CIFRE	Conventions Industrielles de Formation par la Recherche
CIR	Crédit d'Impôt Recherche
CNER	Conseil National des Economies Régionales
CORDIS	Service Communautaire d'Information sur la Recherche et le Développement
COST	Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique
CRITT	Centre Régional pour l'Innovation et le Transfert de Technologie
DocUP	Document Unique de Programmation
DRIRE	Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
DRRT	Délégations Régionales à la Recherche et à la Technologie
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
IDF	Ile-de-France
INSME	International Network for Small and Medium Sized Enterprises
IPI	Istituto per la Promozione Industriale
JEI	Jeune Entreprise Innovante
FAR	Fond rotatif pour les subventions à la recherche
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FIRB	Fond pour les Investissements de la Recherche Fondamentale
FIT	Fond rotatif pour l'Innovation Technologique
FNS	Fonds National de la Science
FRT	Fonds de la Recherche Technologique
FSE	Fonds Social Européen
LIFE	L'Instrument Financier européen pour l'Environnement
MAP	Ministero delle Attività Produttive
MIT	Ministero per l'Innovazione e la Tecnologia
MIUR	Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca
PCRD	Programme Cadre de Recherche et Développement
PON	Programme opérationnel National 2000-2006 « Recherche, développement technologique et haute formation)
POR	Programme Opérationnel Régional
RIDITT	Rete Italiana per la Diffusione dell'Innovazione e il Trasferimento Tecnologico alle imprese
RRIT	Réseaux de recherche et d'innovation technologiques

